

---

## COMMUNIQUER AVEC LES LISTES DE DISCUSSION

Ce chapitre est consacré à un outil utilisable de manière permanente par le professeur de lettres, pourvu qu'il dispose d'un accès à l'Internet et d'un logiciel de messagerie électronique. Il s'agit des listes de discussion.

### Définition

Une liste de discussion est un dispositif à la fois simple et puissant qui permet à un groupe d'internautes de communiquer facilement entre eux par le biais du courrier électronique<sup>13</sup>.

Autrement dit, c'est une sorte de journal électronique permanent, généralement international, immédiat, très réactif, et dont les pages ne seraient constituées que du « courrier des lecteurs ».

L'atout majeur des listes de discussion est en effet qu'une fois son inscription effectuée, tout abonné peut devenir à son tour auteur. Il lui suffit pour cela de rédiger un message et de l'envoyer vers l'adresse de la liste. Traité par un programme informatique (familièrement appelé robot), ce message sera diffusé automatiquement – après validation éventuelle par un modérateur – vers l'ensemble des autres inscrits.

### Précisions

Spécifions que nous parlons bien ici des listes interactives – dites listes de discussion (*mailing lists*) –, offrant effectivement la possibilité aux abonnés de s'exprimer directement. On les distingue des listes unidirectionnelles – que sont les bulletins, lettres d'information et magazines électroniques (*newletters*).

Les conseils pratiques à appliquer et modalités d'utilisation à connaître font l'objet d'un encadré spécifique (voir p. 70). Celui-ci est complété par un inventaire et une présentation aussi complète que possible de listes de discussion spécialement dédiées aux professeurs de lettres.

### L'exemple de Profs-L

L'auteur de ces lignes anime et modère depuis 1997 une liste de discussion non institutionnelle de professeurs de lettres de lycée nommée « Profs-L<sup>14</sup> ». Début 2003, cette liste comptait environ 1 500 inscrits.

---

13. Pour ce qui est du courrier électronique et en particulier du moyen d'obtenir gratuitement une adresse même si on n'a pas d'accès à l'Internet, on se reportera à l'encadré situé p. 13.

14. <<http://www.lettres.org/Profs-L/>>.

Dédiée aux échanges sur le français au lycée et les sujets connexes, Profs-L est régie par une charte d'utilisation<sup>15</sup> qui en fixe les règles. Les abonnés disposent en outre d'une documentation complète sous forme de foire aux questions<sup>16</sup> ainsi que de synthèses (sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir) qui compilent certains des meilleurs échanges. Par ailleurs, munis d'un mot de passe connu d'eux seuls, ils peuvent retrouver, dans les archives, l'ensemble des messages déjà publiés (par date, fil de discussion ou encore par mot-clé grâce à un moteur de recherche interne).

La modération de Profs-L est assurée par trois professeurs de lettres. Depuis sa création, cette liste a diffusé plus de 15 800 messages. Elle publie en moyenne 15 à 20 contributions chaque jour.

### La régulation

Au-dessus d'un certain nombre d'abonnés, bien rares sont les listes ambitionnant de rester de qualité qui peuvent continuer à fonctionner sans une certaine régulation. Celle-ci s'effectue à plusieurs niveaux.

- Les inscriptions, même si elles sont gratuites, ne sont généralement pas automatiques pour autant. Il faut le plus souvent montrer patte blanche – en fournissant quelques renseignements sur soi-même – pour être admis. Le but est principalement de dissuader certains indéclicats (commerciaux en quête d'adresses pour de futurs fichiers-clients ou bien élèves désireux d'obtenir, par ce biais, de l'aide pour leurs devoirs... ça s'est vu !).
- Une charte d'utilisation – à lire intégralement et avec attention – fixe les droits et devoirs des abonnés. Elle détermine les thèmes de discussion possibles et indique avec précision quelles sont les choses à faire et à ne pas faire. Ainsi, la publication de messages à caractère commercial ou publicitaire n'est généralement pas admise, pas plus que les insultes ou les courriers prenant vivement à partie un autre abonné. Les comportements illégaux (dénigrement, diffamation, contrefaçon, etc.) ne sont pas tolérés non plus.
- Les listes de discussion d'une certaine envergure sont en général modérées. Cela signifie que toutes les contributions postées par les usagers vers l'adresse de la liste sont lues, avant leur publication, par un modérateur qui décide de les valider ou non. Jouant le rôle d'arbitre, il peut, par exemple, refuser la diffusion d'un message qui serait franchement hors sujet (il y a des étourdis...). Les personnes dont les messages n'ont pas été publiés sont systématiquement notifiées du motif du refus.

En fait, la modération est surtout un gage de qualité pour les listes : elle assure que les abonnés ne recevront pas de messages hors sujet, de sollicitations commerciales (*spams*), de virus, etc.

Les modérateurs (qui exercent le plus souvent cette activité de façon entièrement bénévole et en dehors de leurs heures de travail) ont aussi un rôle d'animation, d'assistance et de conseil auprès des abonnés de la liste.

15. <<http://listes.cru.fr/wws/info/profs-l>>.

16. <<http://www.lettres.org/Profs-L/faq.htm>>.

## Intérêt et usages des listes éducatives

Parce qu'elles diffusent fréquemment des informations sur l'actualité du Web éducatif et de l'éducation en général, les listes sont avant tout un excellent moyen de veille : les parutions au *Bulletin officiel*, les publications de nouvelles circulaires, d'articles, d'ouvrages divers ou encore de dépêches d'actualité, font très régulièrement l'objet de signalements par les abonnés. Ainsi, les listes accélèrent-elles très nettement la vitesse de transfert de l'information.

De même, les adresses des sites Web à connaître, des ressources à exploiter, des rubriques à visiter absolument, s'échangent en permanence, le tout de façon extrêmement réactive. Par ailleurs, il va sans dire que pour les collègues qui exercent à l'étranger, elles sont un excellent moyen de rester en contact et de rompre l'isolement.

Selon ce qui l'intéresse, l'enseignant de lettres pourra s'abonner à des listes (institutionnelles ou non) concernant : le français au lycée, le français au collège, l'agrégation, l'intégration des TICE dans la classe de français, les lettres classiques, le français langue étrangère, les débats sur les conditions d'exercice du métier et les problèmes concernant l'orientation des lettres en France, les travaux personnels encadrés, les études littéraires et l'ordinateur, les lettres et l'histoire-géographie en lycée professionnel, etc. On l'aura compris, comparativement à d'autres disciplines, l'offre en lettres est extrêmement large.

Certaines listes permettent l'échange très libre de points de vue sur les sujets les plus divers touchant à l'enseignement des lettres : pertinence des réformes, efficacité des méthodes préconisées, etc.

Pour mieux comprendre encore ce qui fait la richesse des listes et comment elles favorisent utilement les contacts, il faut prendre en compte le fait que deux types d'échanges s'y opèrent : à côté des échanges « publics », visibles de tous (une question et sa réponse sont publiées directement sur la liste) coexistent de très nombreux échanges privés, invisibles, qui s'effectuent de « point à point<sup>17</sup> » et sont, pourrait-on dire, comme la partie cachée de l'iceberg. Ainsi, un professeur peut très facilement entrer en contact avec des collègues enseignant au même niveau de classe que lui, rencontrant éventuellement les mêmes problèmes ou difficultés ou encore s'interrogeant sur les mêmes problématiques : comment mettre en place les modules ?, l'aide individualisée ?, les travaux personnels encadrés ?, etc.

Voici, à titre d'exemple, quelques demandes relevées sur Profs-fr, liste de discussion de professeurs de lettres de collège et publiées ici avec l'autorisation de leurs auteurs :

- « Notre collège est en train de s'équiper en matériel informatique et on nous demande de donner des noms de logiciels pour le français pour tous les niveaux et en particulier pour les 3<sup>e</sup> d'insertion et 4<sup>e</sup> AS. Quelqu'un aurait-il de bons conseils à nous donner ? »
- « Je profite des vacances pour préparer mes séquences de 3<sup>e</sup> (j'ai cette classe pour la première fois). J'envisage de traiter *Le Sagouin* en œuvre intégrale. Certains d'entre vous ont-ils déjà mené cette étude ? Je suis preneuse de tout document que vous voudriez bien m'envoyer. »
- « Je vais être stagiaire IUFM à la rentrée, et, afin de ne pas être pris de court, je souhaite préparer mon année dès maintenant. [...] Alors si vous pouviez me donner des conseils pour élaborer des progressions pour les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (ce sont celles qui me posent le plus de problèmes), n'hésitez pas à me les faire parvenir. »

17. Autrement dit de « pair à pair », *peer to peer* en anglais.

En privé ou en public, se mettent donc en place des échanges, parfois très riches, d'idées, d'expériences, de témoignages.

En outre, l'envoi de documents pédagogiques entre abonnés tend à se banaliser : on se transmet de plus en plus, en pièce jointe<sup>18</sup>, des progressions annuelles, des plans de séquences, textes, images, tableaux, sujets de devoirs, cours, commentaires de textes, idées d'exercices, etc. Le message suivant, publié sur la même liste, en donne un exemple significatif :

« Chers colistiers. Après avoir longuement réfléchi sur la façon de réorganiser d'une manière plus satisfaisante mes préparations, je suis arrivée à la progression suivante pour une 6<sup>e</sup>. Voudriez-vous avoir la gentillesse de me dire ce que vous en pensez ? [Suit un exemple de progression annuelle pour la classe de 6<sup>e</sup>.] Voilà, j'espère que c'est réalisable et surtout cohérent. Toutes vos suggestions (œuvres, méthodes, exos) seront les bienvenues. »

### **Vers un travail collaboratif ?**

On observe depuis quelque temps une augmentation sensible des pratiques de mutualisation et d'enrichissement réciproque, dont on trouvera un très bon exemple avec les synthèses.

Une synthèse s'élabore généralement à la suite d'une demande de références sur un thème donné, le plus souvent pour l'élaboration d'une séquence ou d'un groupement de textes. Exemple : « Je cherche des titres d'œuvres, d'extraits, d'articles, de films, de chansons, sur le thème de la littérature allemande. » (Variantes : du chien dans les récits fantastiques, de la jalousie, des paroles de prison, de l'amour déçu, de l'automne, des Robinsons, etc.<sup>19</sup>).

Très rapidement se met en place un partage de références de titres en rapport avec la thématique initiale. Une grande partie des échanges ayant lieu en privé (ce qui est une bonne chose pour le trafic, qui sans cela augmenterait dangereusement), certaines propositions risqueraient ne pas être connues des autres colistiers, ce qui serait dommage. Fort heureusement, l'auteur de la demande initiale a la possibilité de collecter toutes les réponses reçues et d'en faire une synthèse, qu'il publie à son tour vers la liste. Ainsi tout le monde profite des bonnes idées de chacun et les bibliographies s'enrichissent mutuellement (signalons à titre d'exemple qu'un colistier a pu collecter en quelques jours pas moins de 80 références différentes de textes littéraires, films, bandes dessinées, études et ouvrages divers sur le seul thème du souterrain).

Dans certains cas, ces compilations de réponses peuvent, avec l'accord préalable des auteurs, être publiées sur l'Internet comme c'est le cas pour certaines synthèses de la liste Profs-L (dont près de 60 ont été mises en ligne à ce jour<sup>20</sup>).

---

18. Pièce jointe : document (texte, image, son, tableau, etc) transmis par courrier électronique et envoyé conjointement à un message. Synonyme de fichier attaché.

19. Thèmes qui ont fait l'objet de synthèses publiées par la liste Profs-L.

20. Accessibles depuis <<http://www.lettres.org/Profs-L-synth/>>.

À côté de l'élaboration en commun de ces documents, on assiste à la mise en place, sur plusieurs listes, d'espaces partagés. Il s'agit de lieux virtuels dans lesquels les abonnés qui le désirent déposent des documents que leurs collègues pourront, en quelques clics, télécharger<sup>21</sup>, consulter et exploiter librement (sous réserve évidemment de ne pas s'en attribuer la paternité et de ne pas en faire un usage commercial). On retiendra à titre d'exemple le site *Profs de lettres*<sup>22</sup>, qui offre au téléchargement plus de 350 questionnaires de lectures cursives (avec corrigés) proposés par les colistiers de Profs-fr (liste des professeurs de lettres de collège) ou bien encore le groupe *Agregation lettres*<sup>23</sup>, dont les membres s'échangent, par le biais d'un espace hébergeant les documents partagés, des travaux réalisés par eux-mêmes. Signalons à ce propos qu'il est pour le moins étonnant – mais très positif – de voir des enseignants qui, préparant le même concours, pourraient de fait réagir comme s'ils étaient en concurrence, se mettre à travailler ensemble et à s'entraider... Est-ce l'effet magique du Net ?

Ces pratiques de mutualisation et d'échange ne cessent d'augmenter de façon sensible à l'heure actuelle et concernent un nombre croissant de collègues<sup>24</sup>.

Terminons en insistant sur le fait que, même s'il a bien évidemment ses limites, ce dispositif présente le mérite indéniable de rendre possible la communication et les échanges entre professeurs d'établissements différents, de natures variées, situés partout en France et dans le monde.

Voici, à ce propos, le témoignage posté par une colistièrre de Profs-L quelques jours après son arrivée sur la liste, en septembre 2000 :

« Depuis aujourd'hui je ne me sens plus condamnée à la solitude du prof de français entouré de collègues franchement individualistes, que l'idée de la moindre collaboration pour concocter un cours, un sujet ou, pire, une progression annuelle ou un programme commun, révolse abominablement. Depuis aujourd'hui, je peux compter sur tout plein de collègues formidablement cultivés et qui partagent leur savoir. Merci à ceux qui m'ont répondu, vous m'ouvrez de nouveaux horizons. »

21. On appelle téléchargement le transfert d'un fichier, *via* un réseau, d'un ordinateur à un autre. Dans le cas qui nous intéresse, télécharger un document revient à le rapatrier, à le ramener depuis un serveur distant vers sa propre machine.

22. <<http://www.profsdelettres.fr.st>>.

23. <<http://listes.cru.fr/wws/info/agreglettres>>.

24. On en trouvera des exemples particulièrement significatifs sur le site *WebLettres* (<http://www.weblettres.net>).

### **Pour une bonne utilisation des listes**

- Lisez très attentivement et intégralement la charte d'utilisation. Elle comporte des informations importantes sur la gestion de votre abonnement, qui vous seront utiles, par exemple, au moment où vous voudrez vous désabonner. De plus, elle fixe vos droits et vos devoirs dans la liste.
- Renseignez-vous bien sur les choses à ne pas faire (par exemple, la plupart des listes refusent les pièces jointes) et... ne les faites pas.
- Lisez attentivement les documentations, foires aux questions, conseils d'utilisation, avant de faire appel aux modérateurs. Souvent, ces documents comportent des éléments de réponse aux problèmes que vous rencontrez.
- Ne confondez pas l'adresse de la liste (à utiliser pour écrire à tous les abonnés) et l'adresse du robot gestionnaire de la liste (à utiliser dans certaines circonstances pour envoyer des commandes, par exemple de désabonnement).
- Si vous avez peur d'être submergé de courriers pendant les vacances, pensez à suspendre votre abonnement.
- Certaines listes ont un débit important. Abonnez-vous à une seule liste à la fois pour commencer.
- Signalez tout changement de votre adresse de courrier électronique.
- Paramétrez votre logiciel de messagerie – sa documentation indique comment faire – en installant des *filtres* ou *agents de courrier* qui se chargeront de trier automatiquement les courriers que vous recevrez. Ainsi, les messages en provenance de la liste seront placés, dès leur réception, dans un dossier spécifique de votre logiciel et ne seront plus mélangés avec tout le reste. Vous pourrez alors les consulter en toute quiétude, quand vous en aurez le temps.
- Quand vous répondez à un message publié sur la liste, demandez-vous toujours si vous allez le faire en privé (vers l'auteur du message initial seulement) ou en public (vers la liste). Vérifiez systématiquement les destinataires d'un courrier électronique avant de cliquer sur *Envoyer*.
- Prudence avant de poster un message vers une liste. Une fois celui-ci parti, vous ne pourrez généralement plus interrompre sa diffusion. Relisez-vous plutôt deux fois qu'une.
- En cas de refus d'une de vos contributions par un modérateur, faites l'effort de comprendre le motif de ce refus avant de le prendre à partie. Gardez en tête que les modérateurs, comme les arbitres, ont un rôle difficile. Respectez-les !
- Si vous recevez beaucoup de références ou de courriers en réponse à une de vos demandes sur une liste et que vous estimez que cela en vaut la peine, faites une synthèse et renvoyez-la vers la liste.
- Enfin, une fois familiarisé avec le fonctionnement d'une liste, n'hésitez pas à en découvrir de nouvelles, à vous y abonner et à y prendre une part active en y publiant des messages ; comme le dit si bien la charte de Biblio-fr (une liste de documentalistes) : « Les services et la connaissance que vous offrira la liste dépendent de la participation de chacun. Prendre le temps d'envoyer de l'information à la liste, c'est garder ouverte la possibilité de recevoir de l'information quand vous en aurez besoin. »

## Les listes de discussion

### Profs-fr

*Liste privée – 1 500 abonnés au 11.02.2003*

*Modération : Antoine Drancey et Jean-Baptiste Renault*

<http://listes.educnet.education.fr/wws/info/profs-fr>

Destinée aux professeurs de français de collège, cette liste permet les échanges de réflexions et d'expériences sur l'enseignement de la matière, la préparation au brevet, sur les ressources utiles au français, etc.

### Profs-L

*Liste privée – 1 500 abonnés au 4.01.2003*

*Modération : Jean-Eudes Gadenne, Caroline d'Atabekian et Philippe Lavergne*

<http://www.lettres.org/Profs-L/>

Destinée principalement aux professeurs de français des lycées d'enseignement général, technique ou professionnel, Profs-L se veut un lieu d'échange constructif autour de la pédagogie du français, de l'étude, de l'enseignement, de la didactique des lettres en lycée, des épreuves anticipées de français du baccalauréat, mais aussi un lieu d'échange d'informations autour des ressources utiles pour cet enseignement : cours, ouvrages, adresses de sites à visiter, films à voir, etc. La liste publie des synthèses, autrement dit les compilations de ses meilleurs échanges.

### Interlettres

*Liste institutionnelle – 402 abonnés au 18.08.02*

*Modération : Danièle Valentin*

<http://listes.educnet.education.fr/wws/info/interlettres>

Destinée aux professeurs de français et de langues anciennes mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement de ces disciplines, cette liste a pour but de favoriser la diffusion de l'information et les échanges sur : les outils et les ressources disponibles, des exemples d'intégration des technologies de l'information, et plus particulièrement des réseaux, dans des séquences pédagogiques, des projets pédagogiques (disciplinaires ou interdisciplinaires) faisant appel aux TIC, conduits par des professeurs de lettres.

### Liste Plp-lhg

*Liste privée – 550 abonnés au 01.05.2002*

*Gestionnaire : Laurent Martin, co-propriétaires : Philippe Alfandari et Laurent Martin*

<http://listes.educnet.education.fr/wws/info/plp-lhg>

Liste de discussion dont l'objet est de permettre les contacts, les échanges entre professeurs de lettres-histoire-géographie des lycées professionnels. La liste plp-lhg se veut être un forum des pratiques et des rénovations pédagogiques dans les lycées professionnels. Cette liste est associée au site <<http://lhpro.free.fr>>.

### **Lettres et Débats**

*Liste privée – 362 abonnés au 15.04.2002*

*Modération : Yvon Joseph-Henri et Jean-Baptiste Renault*

<http://www.autonomie.org/lettresd/>

Liste de discussion proposant aux professeurs de lettres de débattre librement sur l'exercice du métier, les problèmes concernant l'orientation des lettres en France, les conditions de cet enseignement. Les réflexions d'ordre syndical, politique, questions de carrière, de mutation, voire les analyses philosophiques sur la place accordée par la société à son enseignement trouveront tout naturellement leur place sur cette liste.

### **Agrégation Lettres**

*Liste privée – 49 abonnés au 04.01.2003*

*Gestionnaire : Éric Hoppenot*

<http://listes.cru.fr/wws/info/agreglettres>

Plutôt qu'une liste de discussion, il s'agit ici d'un groupe de travail réunissant des abonnés qui préparent les différents concours de l'agrégation interne ou externe, classique ou moderne. Les inscriptions pour chaque session débutent dès la parution du programme de l'agrégation. Les candidats à l'inscription s'engagent à fournir un nombre minimum de contributions au groupe. Les messages et les fichiers de travail sont destinés à l'usage exclusif des membres de la liste.

### **Autres listes**

*Liste de listes*

<http://www.portail.lettres.net/listes/>

On trouvera à cette adresse des liens vers une sélection d'articles, informations, documents, études, enquêtes sur les listes de discussion, ainsi qu'une liste de listes pouvant intéresser les professeurs de lettres (incluant des listes pour le supérieur, les études littéraires et l'ordinateur, le français langue étrangère, etc.).



*Les pages qui précèdent sont extraites de :*

*J'enseigne avec l'Internet en français-lettres*

*par Jean-Eudes Gadenne et Basile Sotirakis*

*Préface de Serge Pouts-Lajus*

*Collection dirigée par Sylviane Tabarly.*

*Prix : 12 €*

*Maquette de couverture, composition : Marie-Pierre Lehérissey*

*Centre régional de documentation pédagogique de Bretagne*

*92, rue d'Antrain – CS 20620 – 35706 Rennes Cedex 7*

*© CRDP de Bretagne, mars 2003*

*Fichier publié sur le site [www.lettres.org](http://www.lettres.org) avec l'aimable autorisation du CRDP de Rennes.*

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.*

*« Le code de la propriété intellectuelle, n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. » Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.*